



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des

Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2007-0007/1
Le 29 mars 2007

RAPPORT DE SUIVI MONDIAL 2007 : LES DÉFIS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE LA SITUATION DES ÉTATS FRAGILES

Document final

Veillez trouver ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement du 15 avril 2007, un document intitulé « Rapport de suivi mondial 2007 : les défis de l'égalité des sexes et de la situation des États fragiles » comprenant un résumé analytique et un aperçu général, élaboré par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le rapport complet sera disponible à titre de document de référence. Cette question est inscrite au point 1 de l'ordre du jour provisoire.

* * *

Introduction

1. La croissance diversifiée de l'économie mondiale en 2006 et, plus généralement depuis 2000, donne des raisons d'être optimiste à l'égard des progrès accomplis en direction de la réalisation du programme des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Dans les pays à faible revenu, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud par exemple, la croissance du revenu réel par habitant a été plus forte entre 2000 et maintenant qu'à aucune autre période depuis les années 60 ; et depuis leur transition, en ce qui concerne les pays à faible revenu d'Europe et d'Asie centrale. Cette croissance forte a eu pour effet de faire baisser de 135 millions le nombre estimé de personnes vivant dans la pauvreté extrême (avec un dollar par jour) entre 1999 et 2004. L'Afrique subsaharienne a contribué à réduire la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême à 41 %, soit une baisse de 4,7 points de pourcentage sur cinq ans. En valeur absolue, le nombre de pauvres est cependant resté inchangé à environ 300 millions, en raison d'une croissance démographique plus élevée. L'Asie du Sud, l'Amérique latine et l'Asie de l'Est semblent toutes être des régions globalement en bonne voie pour réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici 2015, le ramenant au niveau de 1990. L'Europe, l'Asie centrale, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord ont largement éliminé l'extrême pauvreté. En outre, des signes prometteurs indiquent que les initiatives internationales en faveur du développement s'amplifient et que des innovations sont introduites dans la mobilisation de ressources au bénéfice du développement.

2. Malgré cette perspective optimiste, le programme que la communauté internationale s'est fixé pour faire avancer la cause des ODM s'avère bien plus exigeant alors que la date butoir de 2015 n'est plus guère éloignée. En dépit des progrès accomplis, environ un milliard de personnes demeurent dans le dénuement total. En termes de développement humain, ces progrès sont moins évidents : toutes les régions sont mal engagées pour atteindre l'objectif de réduire la mortalité infantile ; un enfant sur trois souffrant d'insuffisance pondérale ou de retard de croissance dans les pays en développement, la nutrition demeure un défi important ; la moitié de la population des pays en développement n'a pas accès à de meilleurs services d'assainissement. Les progrès accomplis restent modestes alors qu'il faut intensifier les efforts de développement et l'aide aux pays qui en bénéficient. Près de sept ans après le Sommet du Millénaire et cinq ans après la Conférence de Monterrey, il n'existe pas un seul exemple de pays dans lequel on assiste à une augmentation nette du niveau de l'aide dans le cadre de l'appui à un programme à moyen terme visant à réaliser les ODM. Quelques progrès ont certes été accomplis à Paris, à Bruxelles ou à Londres en réponse aux problèmes bien connus de conception et de fourniture de l'aide internationale, à savoir la prolifération des sources d'aide, l'insuffisance des efforts de coordination, l'absence de prévisibilité des ressources, le décalage par rapport aux stratégies nationales, etc. Toutefois, de la

perspective des capitales de pays tels que l'Éthiopie, Madagascar et la Bolivie, ces progrès paraissent plutôt lents.

3. Le présent Rapport de suivi mondial met en lumière deux catégories de risques auxquels la communauté internationale doit accorder plus d'attention pour que les gains de croissance plus forts enregistrés dans le monde se traduisent par des résultats durables pour le développement et puissent être répartis plus équitablement :

- **Égalité des sexes.** Le premier de ces deux risques relève de l'inégalité entre les sexes et des opportunités perdues de voir tout le monde contribuer à créer les avantages de la croissance économique et à en tirer parti. Le choix opéré de faire porter l'édition 2007 du présent rapport sur le troisième objectif de développement pour le Millénaire — promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes — est la preuve de la reconnaissance par la communauté internationale que beaucoup reste à faire pour soutenir l'égalité en faveur de la moitié de l'humanité qui se trouve dans une situation désavantageuse, face aux hommes, dans l'accès aux *droits* (égalité devant la loi), aux *ressources* (égalité des chances) et au *droit de se faire entendre* (égalité politique).
- **États fragiles.** Le second risque procède des défis particulièrement difficiles qui s'opposent au développement et des besoins plus grands auxquels sont confrontés les *États fragiles* — c'est-à-dire des pays dont la gouvernance, les institutions et les capacités sont particulièrement inadéquates — qui comptent 9 % de la population du monde en développement, mais plus de 25 % des personnes vivant dans la pauvreté extrême. Ces États posent un défi énorme : comment la communauté internationale pourra-t-elle fournir des ressources permettant d'assurer des prestations de services efficaces, aider au redressement après les conflits et soutenir les réformes ? En l'absence de solutions à ces entraves au développement, les États fragiles présentent des risques susceptibles de se propager au-delà des frontières et de se traduire par des troubles civils, des problèmes de santé publique et des crises humanitaires.

Encadré 1 – Rapport de suivi mondial 2007 : cinq messages clés

La croissance contribue à faire reculer la pauvreté, mais pas dans tous les pays ni de manière toujours durable. La poursuite de la croissance forte est à l'origine de beaucoup de progrès dans le recul de la pauvreté dans le monde. De nombreux pays ne bénéficient toutefois pas de cette situation, en particulier les États fragiles ; pour d'autres pays, les sources et la qualité de la croissance (l'exploitation insoutenable de ressources et l'accumulation de polluants) minent la préservation de l'environnement et les possibilités de croissance futures.

C'est une question de bon sens que de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La promotion de l'égalité des sexes contribue à l'édification d'une société équitable, fait augmenter la productivité économique et favorise le progrès vers la réalisation d'autres objectifs de développement. Des gains importants ont pu être obtenus, en particulier dans le domaine de l'éducation, bien que les progrès soient lents dans d'autres domaines. Il est donc absolument indispensable pour le programme de développement que soient prises en compte l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans la formulation de politiques et de programmes d'aide internationale.

Les États fragiles sont à la traîne — les institutions de développement doivent absolument agir au plus vite et mettre à disposition des ressources humaines. Les plus grands écarts à combler pour atteindre les ODM se trouvent dans les États en proie à des conflits et dont les institutions et la gouvernance sont inadéquates — les États fragiles. Ils comptent 9 % de la population du monde en développement, plus de 25 % des personnes vivant dans le dénuement total, près du tiers des décès infantiles y surviennent et environ 30 % des enfants âgés de 12 ans n'achevant pas le cycle scolaire primaire y vivent. Pour les aider véritablement à sortir de cet état de fragilité, il importe d'améliorer le temps de réaction aux crises et aux opportunités, d'accroître la présence sur le terrain, d'intensifier la collaboration entre les organismes d'intervention et de s'inspirer des cas de succès de transitions vers l'édification d'États.

La quantité devance la qualité — les enfants sont certes scolarisés mais n'acquièrent pas nécessairement des connaissances. Le rythme d'amélioration des taux d'achèvement de la scolarisation primaire a été rapide et encourageant dans de nombreux pays. Cependant, l'évaluation des pays laisse à penser que les aptitudes cognitives sont bien souvent à la traîne. En matière d'éducation et de santé, la quantité et la qualité doivent aller de pair. Un effort supplémentaire doit être déployé pour suivre les résultats (en particulier l'apprentissage scolaire). Ce qui constitue une plateforme essentielle au suivi permettant de déterminer à terme dans quelle mesure les politiques et les incitations favorisent une prestation de services plus efficaces.

L'augmentation de l'aide en tenant compte de la « qualité » fait appel à une cohérence accrue entre les bailleurs de fonds, les pays en développement et les institutions internationales. Jusqu'ici, les engagements pris par les bailleurs de fonds d'augmenter l'aide n'ont pas été tenus alors que les flux d'aide réels baissent et que l'architecture complexe de l'aide - la prolifération de sources de financement, la fragmentation et l'affectation spéciale de financements - nuit à sa qualité et à son efficacité. Une augmentation de l'aide ayant en ligne de mire la réalisation des ODM passe nécessairement par des ressources en quantité plus grande et de meilleure qualité (bailleurs de fonds), des stratégies de développement judicieuses et bien enchaînées (partenaires de développement), un meilleur appui technique pour soutenir les stratégies (les institutions financières internationales) et une « architecture de l'aide » plus cohérente pour réduire les coûts liés à la fragmentation.

4. La préservation de l'environnement et les avantages à tirer de la libéralisation des échanges constituent deux autres sources de préoccupation en ce qui concerne les risques mis en évidence par le rapport. L'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement font peser des risques sur la qualité de la croissance et les possibilités de la maintenir à l'avenir. Une croissance fondée sur l'épuisement des richesses naturelles plutôt que sur leur augmentation au profit des générations actuelles et futures ne saurait être une croissance durable. Le « ratio corrigé de l'épargne nette » permet d'évaluer l'épargne nationale en tenant compte de la dégradation des ressources et du préjudice écologique. Il met en évidence de grandes questions de fond sur les politiques environnementales, qui dépassent le cadre de ce rapport, mais dont pourraient traiter des éditions futures.

5. Le rapport de cette année met également en évidence les risques liés à l'absence de progrès dans la libéralisation du système commercial multilatéral et l'élargissement de l'accès aux marchés. Le Cycle de Doha a effectivement été suspendu en juillet 2006, mais dès le début de janvier 2007, un accord informel a été obtenu de reprendre les

négociations. En l'absence de progrès, de nombreux pays seront privés d'opportunités essentielles d'accélérer leur croissance par le biais du commerce.

6. Afin de s'attaquer à ces risques et de faire progresser le programme des ODM, il y a lieu d'assurer urgemment une meilleure coordination de l'aide dans le but d'en améliorer la qualité et d'en accroître le volume. Il faut, pour ce faire, mobiliser toutes les parties concernées, à savoir les bailleurs de fonds, les institutions financières internationales (IFI) et les pays en développement. Il faut parvenir à conclure des accords à l'échelle internationale sur des mécanismes et des instruments pratiques pour augmenter l'aide et sur des mesures permettant de réduire la fragmentation de l'aide. Pour faire avancer l'effort d'augmentation de l'aide, il faudra absolument disposer de ressources en quantité plus grande et de meilleure qualité (bailleurs de fonds), de stratégies de développement judicieuses et bien enchaînées (partenaires de développement), d'un meilleur appui technique pour soutenir les stratégies (les institutions internationales de développement) et d'une « architecture de l'aide » plus cohérente pour réduire les coûts liés à la fragmentation.

Progrès en direction de la réalisation des ODM

Croissance et réduction de la pauvreté

7. La croissance de l'économie mondiale suit un rythme jamais égalé depuis le début des années 70. Compte tenu de ce que cela signifie pour le commerce, l'aide, les flux financiers privés et les envois de fonds de travailleurs migrants, cette évolution est favorable aux pays en développement. Aussi bien les pays à faible revenu que ceux à revenu intermédiaire ont bénéficié de cette tendance. Bien que les performances varient largement entre les régions, une tendance favorable se confirme en Asie de l'Est et du Sud, en Europe de l'Est et en Asie centrale, mais tout particulièrement en Afrique subsaharienne où les résultats d'une croissance durable et en hausse observés à la fin des années 90 contrastent nettement avec les résultats faibles notés au cours des trois dernières décennies. Le taux de croissance du revenu moyen par habitant qui, récemment encore, était d'environ 3 % en Afrique subsaharienne, devrait se maintenir à ce niveau en 2007. À l'opposé, la croissance des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de l'Amérique latine, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord reste limitée.

8. Un certain nombre d'indications donnent à penser que la croissance soutenue se traduit par la baisse du taux de pauvreté. Les données les plus récentes montrent qu'à l'exception de l'Afrique subsaharienne, toutes les régions sont en bonne voie pour atteindre la cible de réduction de la pauvreté visée par le premier objectif de développement pour le Millénaire. En Afrique subsaharienne, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême a très peu baissé de son niveau de 1980, mais cela cache la longue période de détérioration des années 80 et la première moitié des années 90, qui a été suivie d'améliorations sensibles depuis la fin des années 90. La proportion de

personnes vivant dans la pauvreté a diminué de près de 7 points de pourcentage entre 1996 et 2004, bien que le nombre absolu de pauvres soit resté inchangé.

9. Les chiffres provisoires indiquent qu'en moyenne, la croissance (en PIB) durant la période allant de la fin des années 90 à 2003/04 a eu pour effet de faire baisser l'incidence de la pauvreté. Pour un échantillon de 19 pays à faible revenu, au taux de croissance du PIB de 1 % correspond une baisse de 1,3 % du taux de pauvreté extrême et de 0,9 % pour ce qui est du seuil de pauvreté de deux dollars par jour. L'impact de la croissance du PIB par habitant a été plus faible dans les pays à revenu intermédiaire et, compte tenu de la récente croissance, le taux de pauvreté n'a pas baissé en moyenne. De plus, les changements survenus dans la répartition des revenus n'ont pas, en moyenne, réduit l'impact de la croissance du revenu sur le recul de la pauvreté dans les pays à faible revenu ; en revanche, la disparité des revenus s'est accentuée, en moyenne, dans les pays à revenu intermédiaire.

10. À la base de ces résultats favorables se trouve la poursuite de solides politiques macroéconomiques, comme en témoigne la persistance de taux d'inflation modérés et les soldes budgétaires qui, en moyenne, sont passés d'une position déficitaire à une position excédentaire dans les pays à faible revenu en 2006. La qualité des politiques macroéconomiques des pays à faible revenu s'est nettement améliorée au cours des dernières années, cela étant particulièrement vrai de la politique budgétaire.

11. Les gains de croissance dans les pays à faible revenu sont encourageants, notamment en Afrique subsaharienne où des taux de croissance plus élevés peuvent être, pour cette région, le signe d'une sortie possible de la stagnation prolongée dans laquelle elle se trouve. Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette situation dans la mesure où il y a encore des raisons de craindre que la croissance n'accuse un ralentissement dû au rétablissement disparate des équilibres mondiaux, au protectionnisme ou au comportement futur des cours mondiaux du pétrole ou encore à une pandémie mondiale de grippe aviaire.

12. L'optimisme que suscitent les perspectives de croissance favorable et la réduction de la pauvreté ne s'applique toutefois pas aux nombreux États fragiles. C'est dans ces États que se concentre de plus en plus l'extrême pauvreté : on estime que d'ici 2015, sur la base des prévisions de croissance, le taux de pauvreté extrême dans les États non fragiles tombera à 17 %, soit une baisse plus marquée que la réalisation du premier ODM ; il se maintiendra au-dessus de 50 % dans les États fragiles, soit un niveau *supérieur* à celui de 1990.

Progrès en direction des ODM relatifs au développement humain

13. D'une année à l'autre, les grandes tendances des objectifs de développement pour le Millénaire ne changent pas de manière significative. Elles n'ont donc pas changé de beaucoup par rapport à l'année dernière : dans l'ensemble, les régions sont mal engagées pour réaliser l'objectif lié à la mortalité infantile ; quelques régions ne sont pas en bonne voie pour atteindre au moins quelques-uns des autres ODM. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne sont les deux régions les plus à la traîne. En tant que *régions*, toutes les deux ne se trouvent pas sur la bonne trajectoire pour atteindre tous les objectifs, mais

elles comportent chacune d'amples variations internes. Le rapport examine également les tendances dans les États fragiles, groupe dans lequel, en dépit des différences, les résultats sont plus faibles en valeur absolue et l'amélioration plus lente que dans les États non fragiles.

14. Il y a lieu cependant de reconnaître que des succès remarquables ont été obtenus. Depuis 2000, plus de 34 millions d'enfants supplémentaires des pays en développement ont eu la chance de fréquenter l'école et d'achever le cycle scolaire primaire, soit une expansion des plus larges qui soit de l'histoire de l'accès à l'école. Plus de 550 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole, baissant de 75 % la mortalité due à cette maladie en Afrique subsaharienne. Concernant le SIDA (Syndrome immunodéficitaire acquis), vers le milieu de 2006, le nombre de patients ayant accès à la thérapie antirétrovirale s'était quasiment multiplié par sept, passant à plus de 1,6 million, comparé au chiffre de 2001. Il ne fait pas de doute que les ODM ont contribué à stimuler davantage l'expansion rapide des services de santé de base et d'éducation.

15. *Nutrition (ODM 1)*. On estime qu'environ un tiers des enfants des pays en développement souffre d'insuffisance pondérale ou de retard de croissance et que 30 % de la population totale du monde en développement souffrent de carences en oligoéléments. La sous-alimentation ne constitue pas qu'une menace contre les progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté ; elle est la cause profonde de plus de 55 % des cas de décès infantiles, permettant dès lors d'établir un lien direct entre la nutrition et la réduction de la mortalité infantile (ODM 4). Contrairement aux résultats de croissance particulièrement élevés qu'affiche l'Asie du Sud, c'est dans cette région qu'on retrouve les plus hauts taux de malnutrition. La prévalence de l'insuffisance pondérale y est estimée à 38 %, voire 51 % dans les grands pays de la région, dont aucun ne semble en bonne voie pour atteindre l'objectif lié à la nutrition. Cependant, la moitié des pays d'Asie du Sud semblent sur la voie de réaliser l'objectif relatif à la nutrition. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la prévalence de la malnutrition infantile est estimée à 26 % et, dans certains pays, le Cameroun, le Burkina Faso et la Zambie, les tendances se dégradent davantage. L'Asie de l'Est, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est présentent de meilleurs résultats même si chacune de ces régions compte des pays qui se sont écartés des objectifs.

16. *Achèvement de l'éducation primaire universelle (ODM 2)*. À l'échelle mondiale, le taux d'achèvement de l'éducation primaire a augmenté entre 2000 et 2005, passant de 78 à 83 % et le rythme de cette évolution s'est accéléré dans de nombreux pays. Les gains dans ce domaine sont particulièrement élevés en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est. Cependant, 38 % des pays en développement ne réaliseront probablement pas l'objectif d'un taux d'achèvement universel du cycle scolaire primaire d'ici 2015 et 22 % supplémentaires qui ne disposent pas de données de qualité permettant de suivre les progrès accomplis sont également susceptibles de s'écarter des objectifs visés. Les groupes les plus difficiles à toucher et à enrôler dans l'éducation primaire sont ceux dits « doublement désavantagés » : les filles issues de groupes ethniques, religieux ou de castes minoritaires. Environ 75 % des 55 millions de filles qui ne fréquentent pas l'école appartiennent à cette catégorie. Des données récentes jettent toutefois la lumière sur les pays qui ont accompli des progrès remarquables durant les dernières années. Six des sept premiers pays dans lesquels les taux d'achèvement de

l'éducation primaire sont en hausse (tous au-dessus de 10 % par an entre 2000 et 2005) sont situés en Afrique subsaharienne (Mozambique, Bénin, Rwanda, Niger, Guinée et Madagascar). Mais c'est aussi principalement en Afrique qu'on retrouve les taux les plus faibles, bien qu'il existe des différences nettes entre les pays de cette région. En Asie, le Cambodge a réalisé des progrès exceptionnels.

17. *Mortalité infantile (ODM 4)*. Malgré la disponibilité d'interventions simples et à coûts faibles qui pourraient contribuer à éviter des millions de décès par an, les progrès en matière de mortalité infantile sont à la traîne, comparés à ceux accomplis au titre des autres ODM. La thérapie de réhydratation par voie orale, les moustiquaires imprégnées d'insecticide, l'allaitement maternel et les antibiotiques d'usage courant pour traiter les maladies respiratoires pourraient contribuer à éviter 63 % des décès d'enfants. Pourtant en 2005, seulement 32 pays sur 147 se trouvaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif pour le développement du Millénaire en rapport avec la mortalité infantile. De plus, le taux de mortalité stagne ou se dégrade davantage dans 23 pays. Les problèmes sont particulièrement graves dans les États fragiles : près du tiers (33 %) des décès d'enfants dans les pays en développement surviennent dans les États fragiles, et seuls deux sur les 35 États actuellement considérés comme fragiles sont en bonne voie pour réaliser le quatrième objectif pour le développement du Millénaire. L'expérience de pays qui ont réalisés des gains rapides mérite aussi d'être mentionnée, y compris celle de l'Érythrée qui, malgré un revenu par habitant de 190 dollars à peine, a réduit la mortalité infantile de moitié entre 1990 et 2005. Cet exemple de succès est, semble-t-il dû, dans une large mesure, à la mise en œuvre de mesures de gestion intégrée des maladies infantiles et montre à quel point il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques et d'améliorer la coordination de l'action des bailleurs de fonds dans le secteur de la santé.

18. *Santé maternelle (ODM 5)*. Au total, 99 % des décès maternels, soit environ 500 000 décès par an, surviennent dans les pays en développement. En l'absence de données directes sur la mortalité maternelle, le recours à « un personnel qualifié lors de l'accouchement » comme moyen indirect de mesure s'impose. Les résultats d'enquête montrent que des progrès ont été accomplis dans 27 pays sur un total de 32, mais indiquent également que cette tendance se limite strictement aux ménages les plus riches ; les *écarts en matière d'équité* dans l'accès à un personnel qualifié lors de l'accouchement sont plus vastes en ce qui concerne la santé maternelle que pour n'importe quelle autre prestation de services de santé ou d'éducation. L'analyse des principaux obstacles à la réduction de la mortalité maternelle observés dans trois pays à faible revenu permet de réaffirmer qu'il importe de reconnaître assez tôt la nécessité d'administrer des soins médicaux d'urgence, d'ouvrir l'accès à de bons établissements de santé et de favoriser la réception de traitements appropriés. Cette analyse souligne également qu'il est indispensable de disposer d'un personnel qualifié lors de l'accouchement.

19. *SIDA, paludisme et tuberculose (MDG 6)*. À la fin de 2006, on estimait à 39,5 millions le nombre de personnes vivant avec le virus immunodéficientaire humain (VIH), soit une augmentation de 2,6 millions de personnes depuis 2004. Le nombre de personnes décédées du SIDA en 2006 est évalué à trois millions. Alors que la propagation de la maladie a marqué le pas en Afrique subsaharienne, elle atteint

rapidement des proportions épidémiques en Europe de l'Est et en Asie centrale. D'importants enseignements se dégagent des récentes expériences de lutte contre le SIDA : *il est possible* d'inverser la tendance à la propagation de la maladie, le traitement *est efficace* dans le monde en développement, mais il faut intensifier les efforts de prévention.

20. On estime que le nombre annuel de cas de *paludisme* se situe entre 300 et 500 millions et que les cas de décès s'élèvent à 1,2 million, principalement chez les enfants et surtout en Afrique subsaharienne. Plusieurs initiatives nouvelles donnent des raisons d'augurer de progrès dans la lutte contre le paludisme. Avec l'appui des Pays-Bas et de l'initiative « Faire reculer le paludisme », la Banque mondiale joue un rôle moteur dans les efforts visant à mettre en œuvre un subventionnement international des associations thérapeutiques à base d'artémisinine, le nouveau traitement le plus prometteur disponible contre la résistance accrue de la maladie aux médicaments classiques. Le Programme renforcé de lutte contre le paludisme qui appuie les efforts nationaux dans le but d'obtenir des résultats concrets et mesurables tels que la fourniture de moustiquaires imprégnées d'insecticide et le traitement du paludisme chez les jeunes enfants et les femmes enceintes est actuellement opérationnel dans 10 pays et devrait s'étendre à 20 pays au total au cours des cinq prochaines années.

21. On estime à deux millions le nombre de décès dus à la *tuberculose* en 2004 et à neuf millions le nombre de nouveaux cas. Alors que l'incidence de la tuberculose est en baisse dans cinq régions sur six, la croissance mondiale de 0,6 % que connaît la maladie est attribuée à l'augmentation rapide de l'infection en Afrique subsaharienne, cela étant lié à la probabilité accrue de voir la tuberculose se développer à partir d'infections latentes chez les porteurs du VIH. Le traitement directement observable à court terme (DOTS) représente la principale stratégie de lutte contre la tuberculose ; il s'est rapidement répandu et les pays gravement touchés enregistrent de fortes baisses dans l'incidence de la tuberculose, grâce au DOTS (l'Indonésie et le Cambodge par exemple). Une nouvelle souche à l'origine de la bactérie de la tuberculose, qui s'avère particulièrement résistante aux médicaments, a été découverte en 2006 en Afrique du Sud. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le partenariat « Halte à la tuberculose » sont à la tête des efforts menés à l'échelle internationale pour mettre un terme à sa propagation.

22. *Approvisionnement en eau et assainissement (ODM 7)*. Des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine de l'approvisionnement en eau ; au plan mondial, l'accès s'est amélioré, passant de 73 % en 1990 à 80 % en 2004, mais seules l'Amérique latine et l'Asie du Sud sont considérées comme étant sur la bonne voie pour atteindre ce volet du septième objectif de développement pour le Millénaire (bien que plus d'un quart des pays en développement ne disposent pas de données). Toutefois, en Afrique, on note des tendances prometteuses : cinq des 10 pays qui enregistrent les évolutions les plus rapides à l'échelle mondiale se trouvent en Afrique, bien que seulement 9 des 36 pays pour lesquels des données sont disponibles sont sur la bonne voie. En revanche, l'assainissement accuse du retard au plan mondial, augmentant de 35 % en 1990 à seulement 50 % en 2004 ; seules trois régions (Asie de l'Est et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Moyen Orient et Afrique du Nord) sont sur la bonne voie. Uniquement deux des 32 pays africains pour lesquels des données sont disponibles sont bien engagés. Bien qu'importante pour la réalisation de plusieurs ODM, l'aide publique au développement

(APD) en direction de l'eau et de l'assainissement a considérablement diminué entre le milieu des années 90 et 2002 ; malgré un léger rebondissement après 2003, elle n'a pas renoué avec son niveau de 2000. Les récents efforts d'augmentation du financement de l'eau et de l'assainissement, notamment en faveur de l'Afrique, à travers des initiatives telles que le Consortium africain pour l'infrastructure et l'Initiative d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, en supposant qu'elles aboutissent, mettront du temps à avoir une incidence nette sur les objectifs visés dans le secteur, eu égard notamment au délai d'exécution que nécessite l'investissement.

23. Ces chiffres qui représentent des agrégats continuent de poser le problème de la prise en compte des ménages pauvres dans les progrès accomplis. Les données d'enquêtes démographiques et sanitaires permettent de comparer des quintiles de revenus en termes de progrès relatifs accomplis. Du point de vue de l'accès, les écarts entre les ménages riches et les ménages pauvres restent considérables même s'ils tendent à se réduire. Qu'il s'agisse de la réduction de la mortalité infantile, de la couverture vaccinale ou de l'achèvement de la scolarité primaire, dans la majorité des pays, les taux correspondant aux progrès accomplis par les pauvres sont restés stables ou ont évolué rapidement.

ODM relatifs à la santé et à l'éducation : tendances du financement et alignement

24. Depuis l'adoption des ODM, le financement extérieur affecté à la santé et à l'éducation a presque doublé en termes réels. L'aide à la santé a continué d'augmenter entre 2004 et 2005, alors que les premiers signes de baisse du niveau d'engagement au titre de l'APD sont apparus, reflétant des niveaux d'engagement plus faibles à l'égard de la Chine et de l'Inde. Compte tenu, en partie, d'une initiative annoncée par le Royaume Uni, les engagements au titre de l'aide à l'éducation devraient à nouveau augmenter en 2006 et au-delà.

25. Le financement de la santé a connu une croissance encore plus forte en raison d'apports d'origines diverses : des sources privées telles que la Fondation Gates ; des partenariats tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; et des donateurs bilatéraux tels que les États-Unis, l'Espagne, la France et la Norvège qui ont augmenté de deux à quatre fois le niveau de financement de la santé, comparé à 2000. Des mécanismes de financement innovateurs ayant pour cible le secteur de la santé sont également lancés : la Facilité financière internationale pour la vaccination (un milliard de dollars en 2006), le Mécanisme de garantie de marché pour les vaccins (1,5 milliard de dollars escomptés en 2007) et la taxe sur les billets d'avion appliquée par 21 pays (300 millions de dollars escomptés en 2007) constituent autant de mécanismes de mobilisation de fonds nouveaux en faveur d'interventions dans le secteur de la santé. En dépit de ces entrées de fonds au bénéfice de la santé, un important manque à gagner persiste ; il y a lieu de le combler pour satisfaire les besoins de financement qui permettront d'atteindre les ODM relatifs à la santé ; des estimations conservatrices les situent entre 25 et 50 milliards de dollars par an.

26. L'augmentation du financement extérieur est certes absolument nécessaire à l'atteinte des ODM, mais on est de plus en plus préoccupé par les questions de cohérence des politiques, d'alignement de l'aide et de coûts de transaction dans ce secteur,

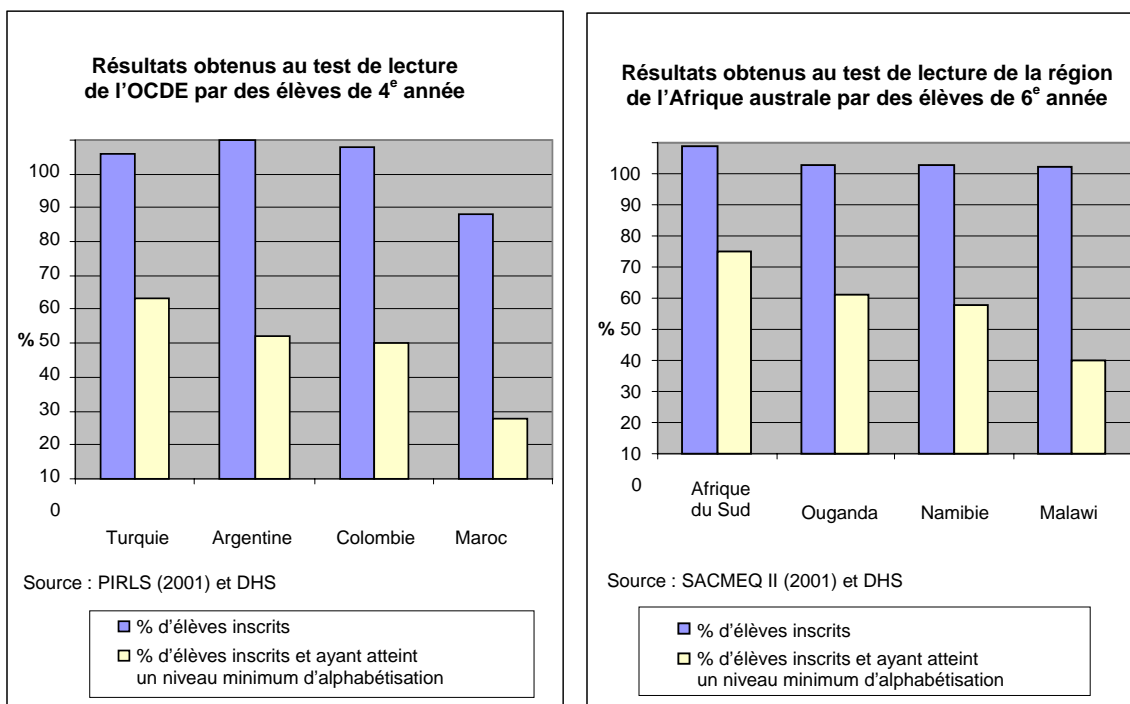
notamment en raison du nombre élevé d'acteurs impliqués et de l'absence de mécanismes de coordination efficaces, sujet traité ci-dessous.

Rôle de la qualité dans la réalisation des ODM

27. Il apparaît que dans de nombreux pays le progrès rapide accompli dans la scolarisation et l'achèvement de la scolarité ne se traduit pas par l'amélioration des aptitudes cognitives. De nouvelles recherches montrent que pour les pays, cela peut avoir des implications de coûts élevés : il semble que le rendement des investissements consentis à l'éducation se reflète dans les aptitudes acquises par la population et non dans le niveau d'éducation atteint.

28. La figure 1 illustre l'insuffisance des acquis scolaires et les écarts existant entre le niveau d'éducation et les aptitudes cognitives d'un pays à l'autre. À l'âge de neuf ans, les compétences en lecture d'un élève de pays en développement peuvent être largement insuffisantes, comparées à celles d'un élève de pays développé. Alors que le niveau de lecture de plus de 96 % des enfants en Suède, en Lettonie et aux Pays-Bas se situe dès l'âge de neuf ans aisément au-dessus du seuil le plus bas du test de référence de l'OCDE concernant l'aptitude à lire et à écrire, en Argentine, en Colombie, en Turquie et au Maroc, moins de la moitié des enfants sont capables de lire à ce niveau. Les résultats d'une évaluation procédant par comparaison à l'échelle régionale en Afrique australe sont tout aussi alarmants : dans plusieurs pays, moins de 50 % des enfants sont capables de lire à l'âge de 12 ans.

Figure 1 : Niveaux d'apprentissage d'enfants d'âge primaire



29. Cela ne signifie pas pour autant que la quantité puisse se substituer automatiquement à la qualité en matière d'éducation. En effet, la comparaison des données de plusieurs pays fait ressortir une corrélation positive forte entre la couverture scolaire et les aptitudes cognitives, du moins à long terme. De nombreux pays ont aussi vu augmenter les acquis scolaires parallèlement à l'élargissement de l'accès. Bien que difficile à réaliser — la qualité ayant baissé dans de nombreux pays au fur et à mesure que ceux-ci élargissaient rapidement l'accès à l'éducation — il importe de mettre l'accent sur les stratégies permettant de maîtriser l'expansion. Beaucoup de pays pauvres sont loin de pouvoir réaliser l'objectif d'achèvement universel du cycle primaire et doivent accélérer la prestation de services pour atteindre l'ODM relatif à l'éducation d'ici 2015. Le ralentissement du rythme d'expansion aura pour effet de nuire davantage aux groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Le défi à relever, c'est de parvenir à élargir l'accès à l'éducation tout en améliorant les acquis scolaires.

30. Pour accomplir des progrès face à ce défi, il y a lieu d'intensifier les efforts de suivi de l'apprentissage scolaire dans le monde en développement ; la majorité des pays ne disposent pas de système national d'évaluation et très peu parmi eux participent à des initiatives internationales de tests de référence. Il est absolument important de faire un suivi régulier de l'apprentissage scolaire afin d'assurer l'obligation de compte rendu dans le système éducatif, pour donner les moyens aux enseignants de mieux gérer leur temps d'enseignement, aux parents de demander des comptes aux écoles et aux administrateurs d'évaluer l'efficacité des dépenses d'éducation.

31. Les bailleurs de fonds ont d'excellentes raisons d'aider à mettre au point des normes de compétence mesurables en rapport avec les aptitudes d'analyse critique qu'on est en droit d'attendre d'élèves achevant le cycle primaire ; autrement dit, des objectifs d'apprentissage de base qui permettront à l'éducation primaire d'atteindre l'objectif quantitatif relatif à l'achèvement universel du cycle primaire. Un test de référence d'envergure internationale permettant de mesurer les acquis scolaires au terme du cycle primaire pourrait s'avérer coûteux et techniquement difficile à mettre en place, mais dans l'optique de biens publics, il est tout à fait justifié de réaliser un tel investissement. Au moment où la communauté internationale augmente l'aide en faveur de l'ODM relatif à l'éducation, une évaluation de référence d'envergure mondiale couvrant un grand nombre de pays en développement constituera le meilleur moyen possible de produire des connaissances sur « ce qui marche » afin de promouvoir l'apprentissage dans différents contextes nationaux.

32. Un projet d'objectifs d'apprentissage de base pour l'éducation primaire se heurtera inévitablement à des questions de coût ainsi qu'à des obstacles politiques et techniques, mais tout effort appuyé à l'échelle internationale dans ce domaine pourrait aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de suivi des acquis scolaires et à établir des incitations pour accélérer le progrès, *parallèlement à des efforts d'augmentation du taux d'achèvement scolaire.*

33. Les mêmes questions relatives à la qualité se posent dans le domaine des *soins de santé* — et les données s'y rapportant sont encore plus difficiles à collecter. Des efforts empreints de créativité ont été déployés pour évaluer la qualité des prestataires de soins de santé dans un certain nombre de pays et la qualité générale des soins. Le nombre de

maladies mal diagnostiquées, les cas de listes de contrôle de base non remplies pour les maladies graves, et la mauvaise adhésion aux protocoles recommandés sont autant de questions préoccupantes. En conséquence de cela, il existe un fossé entre ce que les prestataires de soins considèrent comme étant juste et ce qu'ils font. Cela donne à penser qu'il faut davantage accorder l'attention aux incitations liées au travail et aux contextes institutionnels, plutôt que de se reposer sur des approches privilégiant les intrants, telles que l'accroissement des conditions d'accès à la formation ou l'agrandissement des facultés de médecine. Les contrats de performance représentent une méthode prometteuse permettant d'améliorer efficacement la couverture et la qualité en matière de santé. Comme l'indique l'analyse ci-dessous, il y a également lieu d'introduire plus de cohérence dans les stratégies du secteur de la santé et de les assujettir à la coordination de l'action des bailleurs de fonds.

Point sur les indicateurs de gouvernance

34. Des indicateurs qui représentent des *agrégats* de la gouvernance (Kaufman-Kraay) publiés récemment indiquent des tendances de résultats qui renforcent les messages clés de l'édition 2006 du Rapport de suivi mondial. La gouvernance comporte plusieurs aspects et il n'existe pas une voie unique menant de la mauvaise gouvernance à la bonne gouvernance. Des indicateurs concrets de suivi des résultats sont en cours d'élaboration dans plusieurs domaines, notamment les contributions de deux organisations indépendantes de la société civile. L'organisation *Global Integrity* a publié 43 nouveaux rapports sur les pays et un nouvel indice qui permet de suivre la transparence des budgets publics, l'indice *Open Budget Index* rendu public au terme de quatre années de travail de conception. La Banque mondiale a pour sa part publié pour la première fois les notations attribuées au titre de son évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), étape importante du renforcement de la transparence et de la publication de ces notations qui jouent un rôle décisif dans l'affectation de financements concessionnels. À l'opposé, les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) sont moins encourageantes. En dépit de l'utilisation largement répandue des indicateurs liés à ces évaluations, et du fait que de nombreuses autres évaluations soient prévues, jusqu'ici, seuls 4 rapports nationaux sur 33 ont été rendus publics, ce qui limite les possibilités de tirer parti de ce précieux outil d'analyse.

Promotion et suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Importance de la promotion de l'égalité des sexes

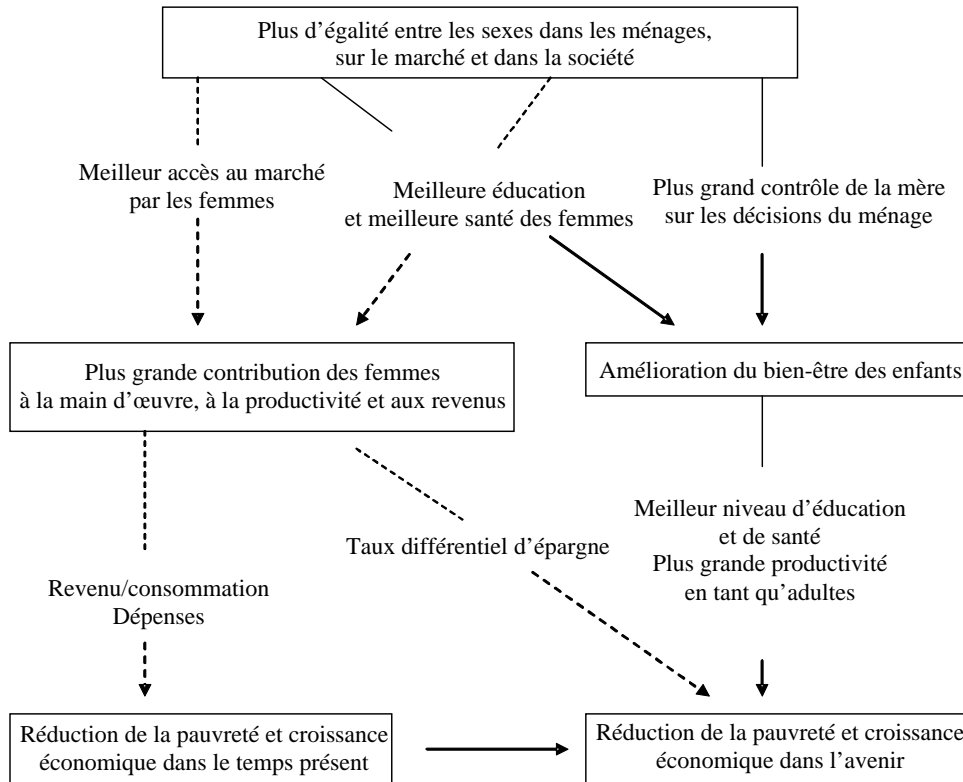
35. L'édition 2006 du *Rapport sur le développement dans le monde* sur l'équité et le développement considère l'inégalité des sexes comme un exemple-type de « trappe à l'inégalité » en mettant en exergue les différences manifestes qui existent entre l'accès des hommes et des femmes aux actifs et aux opportunités dans de nombreux pays, ainsi que les conséquences négatives que cela implique pour le bien-être des femmes, des familles et de la société. La condition désavantageuse des femmes face aux *droits* (égalité

devant la loi), aux *ressources* (égalité de chances) et au *droit de se faire entendre* (égalité politique) limitent leur liberté fondamentale de choix et est injuste. Cette inégalité se traduit par les performances plus faibles des femmes et des filles au regard des ODM.

36. Il est donc logique que « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (ODM 3) constitue en soi un objectif de développement. En plus d'être intrinsèquement importantes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont aussi des voies privilégiées pour atteindre d'autres ODM. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, c'est promouvoir l'éducation primaire universelle (ODM 2), la réduction de la mortalité infantile (ODM 4), l'amélioration de la santé maternelle (ODM 5) et la réduction des chances de contracter le VIH/SIDA (ODM 6).

37. La promotion de l'égalité des sexes a également une incidence sur la réduction de la pauvreté et la croissance, directement à travers la participation accrue des femmes à la main d'œuvre, la productivité et les revenus et, indirectement, à travers les effets bénéfiques qu'a l'autonomisation des femmes sur le bien-être des enfants. La figure 2 met en évidence les principales voies qui permettent d'évoluer de l'égalité des sexes à la croissance et à la réduction de la pauvreté aussi bien dans le temps présent que dans l'avenir. L'une de ces voies passe par l'augmentation des chances accordées aux femmes de produire et de recevoir des revenus plus élevés, relevant du coup le niveau de la consommation et de l'épargne qui, à son tour, entraîne l'augmentation du niveau de l'investissement. Une autre voie consiste à accroître le degré de contrôle exercé par la femme sur les décisions du ménage. Plusieurs études ont démontré que plus le contrôle des ressources est assuré par la mère, plus de ressources du ménage sont affectées à la santé, à la nutrition et à l'éducation des enfants. L'amélioration de l'éducation de la mère profite aussi aux enfants, à travers de meilleures pratiques d'hygiène, une meilleure nutrition, des taux de fécondité plus faibles, et partant, des dépenses par enfant plus élevées. Ce sont tous ces facteurs qui, mis ensemble, contribuent à la croissance et à la réduction de la pauvreté à l'avenir.

Figure 2 : De l'égalité des sexes à la réduction de la pauvreté et à la croissance – Les voies à suivre



Source : Services de la Banque mondiale

Progrès en direction du troisième ODM

38. Les quatre indicateurs officiels du troisième ODM — la parité entre les sexes dans la scolarisation, l'alphabétisation et la part des femmes dans les emplois non agricoles et les parlements nationaux — permettent de se faire une idée, quoiqu'incomplète, des progrès accomplis en direction de l'égalité des sexes.

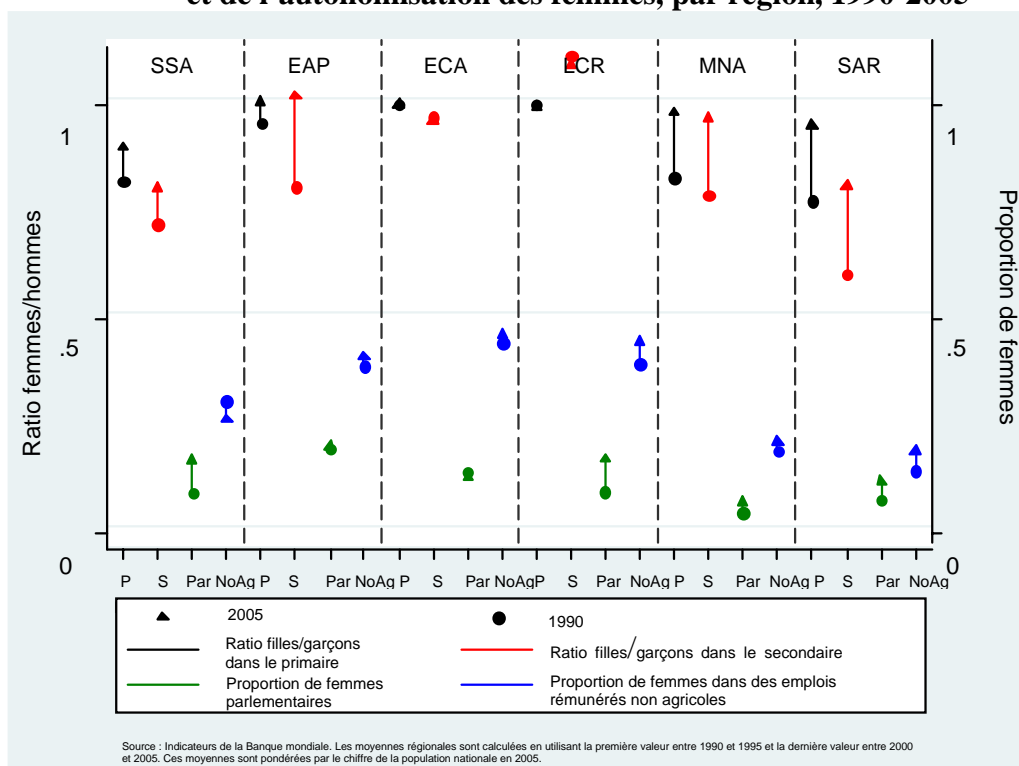
39. Grâce aux efforts visant à généraliser l'éducation primaire (ODM 2), le taux d'inscription des filles à tous les niveaux du système éducatif a considérablement augmenté (figure 4). La majorité des pays à faible revenu a réalisé des progrès remarquables entre 1990 et 2005. Déjà en 2005, 83 pays en développement (sur 106 pour lesquels des données étaient disponibles) avaient atteint la cible immédiate liée au troisième ODM d'obtenir la parité entre les sexes au niveau des taux de scolarisation du

primaire et du secondaire. En majorité, ces pays sont situés dans des régions où le taux de scolarisation a toujours été élevé : l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord, la plupart des pays ont atteint cette cible en 2005, mais certains parmi eux continuent d'enregistrer des taux de scolarisation particulièrement inférieurs chez les filles. Les résultats varient en Afrique subsaharienne où moins d'un quart des pays a atteint le taux de scolarisation visé en 2005 ; toutefois, certains (le Botswana, le Rwanda et l'Afrique du Sud), ont réalisé l'objectif de la parité entre les sexes. Des 14 États fragiles pour lesquels des données sont disponibles, il y a des raisons de penser que neuf ne seront pas en mesure d'atteindre les cibles visées au titre de la scolarisation primaire et secondaire.

40. Le taux de fréquentation des établissements du niveau *tertiaire* par les femmes est à la traîne par rapport à celui des hommes dans 63 pays (sur 130 pays pour lesquels des données sont disponibles) et *a dépassé* le taux des hommes dans 65 pays. La situation désavantageuse des femmes apparaît clairement en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les États fragiles.

41. Bien que les progrès accomplis au fil des années dans les domaines des aptitudes fondamentales en lecture et de la scolarisation aient entraîné des taux d'alphabétisation plus élevés chez les jeunes (de la tranche d'âge de 15 à 24 ans), des disparités persistent entre les sexes. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime à 63 % la proportion de femmes sur un total d'environ 137 millions de jeunes analphabètes dans le monde. Le ratio femmes/hommes d'alphabétisation le plus faible se retrouve en Afrique subsaharienne, au Moyen Orient et en Afrique du Nord et en Asie du Sud, des régions caractérisées par la situation désavantageuse des filles dans la scolarisation primaire et secondaire.

Figure 3 : Évolution des indicateurs officiels de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, par région, 1990-2005



SSA : Afrique subsaharienne
 EAP : Asie de l'Est et Pacifique
 ECA : Europe et Asie centrale
 LCR : Amérique latine et Caraïbes
 MNA : Moyen-Orient et Afrique du Nord
 SAR : Asie du Sud

P : Cycle primaire
 S : Cycle secondaire
 Pa r : Parlement
 NoAg : Secteur non agricole

42. La part des femmes dans les emplois rémunérés non agricoles a aussi évolué positivement comme en témoigne sa légère augmentation dans toutes les régions au cours de la période allant de 1990 à 2005 ; cette augmentation varie considérablement entre les régions et les pays (figure 3). En 2005, la part des femmes dans les emplois non agricoles était plus élevée en Europe et en Asie centrale (47 %), plus faible au Moyen- Orient et en Afrique du Nord (20 %), l'Amérique latine et les Caraïbes accompagnées de l'Asie de l'Est et du Pacifique se situant entre ces deux régions avec plus de 40 %. Les tendances et schémas d'évolution observés au niveau de cet indicateur sont difficiles d'interprétation si abstraction est faite des conditions qui prévalent dans le pays ; par exemple, la part des femmes dans les emplois non agricoles exprimée en pourcentage du total des emplois. À première vue, un chiffre favorable pourrait indiquer que les femmes bénéficient de conditions équitables sur le marché du travail, mais il est possible que cet indicateur ne prenne en compte qu'une infime partie de la population active.

43. Le quatrième indicateur officiel du troisième ODM a trait au pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (sans indication de cible établie). Entre 1990 et 2005, toutes les régions, à l'exception de l'Europe et de l'Asie centrale, ont vu le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans leurs parlements nationaux augmenter, mais cela s'est fait à partir d'un niveau très bas (figure 3). Par ailleurs, aucune région n'a vu le pourcentage moyen dépasser les 25 %, ni au début ni à la fin de la période concernée.

Renforcement des indicateurs officiels

44. Les insuffisances associées aux indicateurs officiels de suivi des progrès vers la réalisation du troisième ODM sont largement reconnues (voir, par exemple, le Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexes établi par le Projet du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies – Projet du Millénaire de l'ONU, 2005). Pour y faire face, cinq indicateurs supplémentaires permettant de mieux évaluer l'égalité des sexes sont proposés (tableau 1). Ces indicateurs qui viennent en complément des indicateurs officiels du troisième ODM satisfont à trois critères : des données existent pour ces indicateurs (couverture généralisée du pays), ils sont étroitement liés à la réduction de la pauvreté et à la croissance, et se prêtent aux interventions. Les indicateurs ayant rempli ces trois critères mais présentant un degré élevé de corrélation avec d'autres indicateurs ont été exclus de la liste.

45. La liste ci-dessous est inspirée des recommandations du Groupe de travail du Projet du Millénaire de l'ONU, mais est plus détaillée. Elle tient compte de la disponibilité de données, de l'additionnalité (fournit-elle des informations nouvelles ?) et des coûts élevés liés à l'imposition de responsabilités supplémentaires de suivi à des services statistiques nationaux déjà bien chargés. Enfin, cette liste s'inspire aussi d'une proposition qui a été faite d'affiner les indicateurs actuels des ODM ; cette proposition a été soumise aux services du Secrétaire général des Nations Unies pour examen en mars 2007.

Tableau 1 : Indicateurs supplémentaires recommandés pour le troisième ODM

Ménage		Économie et marchés
<i>Modifications apportées aux indicateurs officiels des ODM</i>	<i>Indicateurs supplémentaires</i>	<i>Indicateurs supplémentaires</i>
Taux d'achèvement du cycle primaire par les filles et les garçons (ODM 2) ^a	Pourcentage de filles âgées de 15 à 19 ans qui sont des mères ou enceintes de leur premier enfant ^b	Proportion de la population active composée de femmes et d'hommes âgés de 20 à 24 et de 25 à 49 ans ^b .
Taux de mortalité des filles et des garçons de moins de cinq ans (ODM 4)		
Pourcentage de femmes en âge de procréer et leurs partenaires sexuels utilisant des méthodes modernes de contraception (ODM 6)		

Source : Services de la Banque mondiale

a. Recommandé par le Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexes établi par le Projet du Millénaire de l'ONU.

b. En cours d'examen par le Groupe de travail inter-organisations et d'experts sur les ODM.

46. Quatre indicateurs sur les cinq cités permettent de suivre l'égalité des sexes dans le ménage, le cinquième suivant l'égalité des sexes dans l'économie. Aucun indicateur supplémentaire n'est recommandé pour le suivi de l'égalité des sexes dans la société parce qu'aucun des indicateurs envisagés ne remplissait le critère de la disponibilité de données. Trois des indicateurs recommandés sont des modifications d'indicateurs officiels dont le suivi se fait déjà dans le contexte des ODM alors que les deux autres indicateurs ne font pas partie à ce jour de la liste officielle d'indicateurs.

Renforcement de l'action internationale en faveur de l'égalité des sexes

47. Les succès obtenus par la scolarisation accrue des filles montrent qu'il est possible d'accomplir des progrès dans le domaine de l'égalité des sexes. Toutefois, un tel progrès fait appel à la volonté politique (leadership de haut niveau) et à un effort concerté de la part des pays et des institutions internationales de développement. Les bailleurs de fonds et les banques multilatérales de développement (BMD) doivent sensiblement intensifier le plaidoyer en faveur des questions liées à l'égalité des sexes et en améliorer la coordination afin d'accélérer les progrès en direction du troisième ODM ; ces questions doivent être au cœur du dialogue qu'ils entretiennent avec les pays partenaires. Depuis la conférence de Beijing sur les femmes en 1995, étape importante de l'engagement international en faveur des questions liées à l'égalité des sexes, l'appui des bailleurs de fonds s'est quelque peu amélioré et davantage de ressources sont consacrées aux objectifs en rapport avec l'égalité des sexes, notamment dans les secteurs sociaux. Globalement, 25 % de l'aide bilatérale par secteur — soit environ cinq milliards de dollars par an — sont à présent consacrés aux interventions en faveur de la parité entre les sexes.

48. Toutefois, en dépit des mesures envisagées par les bailleurs de fonds à l'égard des objectifs visés en matière d'égalité des sexes, l'exécution n'est pas encourageante. L'autoévaluation faite par neuf organismes bailleurs de fonds indique qu'il existe un décalage entre le discours et l'action. L'une des raisons de ce décalage concerne l'éclatement des responsabilités né de la notion de responsabilité partagée qu'exigeait l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les stratégies : tous les agents avaient la responsabilité de promouvoir cette intégration mais aucun groupe en particulier n'était tenu comptable des résultats.

49. Ces autoévaluations ont donné l'occasion aux bailleurs de fonds de réaffirmer leurs engagements. Ils révisent leurs méthodes d'approche et se fixent des objectifs plus réalistes à la fois pour renforcer l'intégration et pour lancer des actions spécifiques de promotion de l'égalité des sexes. On est généralement d'accord que l'engagement au plus haut niveau, l'expertise technique et les ressources financières restent des facteurs indispensables à la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité des sexes envisagées par les bailleurs de fonds.

50. Les banques multilatérales de développement ont elles aussi progressé dans leur soutien à la promotion de l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes. Des systèmes permettant de suivre les efforts d'intégration des politiques relatives à l'égalité des sexes ont été établis et donnent à penser que des progrès soutenus ont été accomplis, quoique limités. La majorité des banques multilatérales de développement a adopté récemment des plans d'action sur l'égalité des sexes pour rendre leurs politiques d'intégration de ces questions plus stratégiques et plus efficaces du point de vue opérationnel.

51. Il reste toutefois des écarts importants à combler. Les secteurs sociaux (la santé et l'éducation en particulier) sont en avance sur les secteurs productifs (l'agriculture, l'infrastructure, le développement du secteur privé, etc.). Certaines indications prêtent à penser que plus d'attention est accordée aux questions relatives à l'égalité des sexes dans la conception que dans l'exécution de projets et que peu d'efforts ont été consentis au suivi et à l'évaluation des résultats. En règle générale, les institutions sont lentes à mettre au point et à adopter des indicateurs de progrès mesurables dans le domaine de l'égalité des sexes ; les systèmes d'évaluation mesurent plutôt les bonnes intentions que les résultats. De même, les ressources consacrées à la prise en compte de la parité entre les sexes ne peuvent pas non plus être évaluées. Il va sans dire qu'il reste beaucoup à faire pour tirer parti, d'un point de vue stratégique, de l'avantage comparatif qu'ont les BMD en termes de production de savoirs et d'analyse, de pouvoir de mobilisation et de coordination, de rôle de chef de file du dialogue de haut niveau et de contribution à la formulation de stratégies pour les politiques de développement. Les BMD devraient tirer parti de cet avantage comparatif et assumer un rôle de leadership visible pour engager des ressources spécifiquement destinées à intégrer l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes dans le programme de résultats, entreprendre des actions internationales visant à renforcer le suivi du troisième ODM et mieux aider les pays clients à intensifier les interventions liées à cet objectif. Point n'est besoin de rechercher des arguments pour justifier que les BMD doivent reprendre le troisième ODM à leur compte — c'est une simple question de bon sens.

Relever les défis spécifiques aux États fragiles

52. Les États fragiles sont généralement caractérisés par des capacités institutionnelles et une gouvernance insuffisantes ainsi que par l'instabilité politique. Ces États sont ceux qui ont le moins de chance de réaliser les ODM et comptent pour beaucoup dans les écarts à combler pour les atteindre. Ils ne représentent que 9 % de la population des pays en développement, mais 27 % des personnes les plus démunies (vivant avec un dollar par jour, Tableau 1), près du tiers des décès d'enfants y surviennent et 29 % des enfants âgés de 12 ans qui n'ont pas achevé l'école primaire en 2005 y vivent. La moitié des pays à faible revenu susceptibles de ne pas réaliser l'égalité des sexes dans la scolarisation primaire et secondaire est constituée par des États fragiles. Leurs résultats plutôt médiocres sont manifestement liés à de graves problèmes chroniques en matière de capacités institutionnelles et de gouvernance ainsi qu'à des conflits internes, toutes choses qui minent les capacités d'un État de fournir des services sociaux et d'infrastructure de base et d'assurer la sécurité de ses citoyens.

53. Les conflits sont les principales raisons pour lesquelles les pays se fragilisent au fil du temps ; ils font payer un prix élevé en vies humaines et en dégâts matériels, freinent la croissance et augmentent la pauvreté. Bien qu'en nombre de plus en limité dans les pays à faible revenu comparé au passé, les conflits sont devenus plus courts et plus intenses et ont un effet négatif énorme sur la croissance du PIB qui baisse en moyenne d'environ 12 % par année de conflit.

54. En dépit des défis de poids que pose la pauvreté dans les États fragiles, des progrès paraissent possibles sur le front des ODM. Un certain nombre de pays (le Mozambique et l'Ouganda) ont réussi leur transition, passant d'une situation caractérisée par des institutions faibles et/ou par les séquelles de conflits à une situation de gains de croissance soutenus et de recul de la pauvreté. Des progrès remarquables ont été accomplis en direction des ODM dans des pays qui demeurent toutefois fragiles : par exemple, le Timor-Leste, l'Érythrée et les Comores ont réduit la mortalité infantile de 7,1 %, 4,2 % et de 3,5 % respectivement, entre 2000 et 2005.

55. L'aide est d'autant plus importante pour les États fragiles qu'elle constitue leur principale source de financement du développement. Néanmoins, les institutions financières internationales (IFI) ne fournissent qu'environ 8 % de l'ensemble des flux d'aide publique au développement allant du Comité d'aide au développement aux États fragiles, le reste provenant de sources bilatérales. Cela étant, les IFI ont tout de même un rôle important à jouer dans le financement de la reconstruction post-conflit, la coordination de l'aide, le dialogue sur les orientations à suivre et l'assistance technique. Depuis peu, les BMD ont commencé à se mobiliser autour de quatre axes d'intervention spécifique pour répondre aux défis du développement auxquels sont confrontés les États fragiles : 1) des cadres stratégiques, politiques et de procédures ; 2) des instruments de financement exceptionnels ; 3) des méthodes d'approche sur mesure en matière d'organisation et de personnel ; et 4) des initiatives de partenariat.

56. Pour accélérer le rythme des progrès vers l'atteinte des ODM dans les États fragiles, il est indispensable de se pencher davantage sur plusieurs questions et leçons de l'expérience récente. Premièrement, étant donné que de nombreux États fragiles sortent

de situations de conflit, l'ordonnancement et l'organisation cohérente de l'appui qui leurs est apporté dans les domaines de la sécurité, du processus électoral et du financement pour stimuler la croissance et l'emploi constituent des facteurs absolument importants pour réduire le risque de retomber dans les conflits. Il revient aux bailleurs de fonds de se prononcer sur la pertinence des instruments actuels pour poursuivre cet appui en vue de réduire ce risque.

Tableau 2 : La majorité des écarts les plus larges à combler pour atteindre les ODM se trouvent dans les États fragiles

Indicateur	Total Pays en développement (en millions)	Total États fragiles (en millions) (%)
Population totale (2004)	5 427 millions	485 millions (9 %)
ODM 1 – Pauvreté (2004) Pauvreté extrême Enfants souffrant de malnutrition	985 143	261 (27 %) 22,7 (16 %)
ODM 2 – Éducation universelle Enfants âgés de 12 ans n'ayant pas achevé le cycle scolaire primaire en 2005	13,8	4 (29 %)
ODM 4 – Mortalité des moins de cinq ans Enfants nés en 2005 qui pourraient ne pas vivre jusqu'à l'âge de cinq ans	10,5	3,3 (31 %)
ODM 5 – Santé maternelle Accouchements sans personnel qualifié	48,7	8,9 (18 %)
ODM 6 – Maladies Décès dus à la tuberculose VIH+	1,7 29,8	0,34 (20 %) 7,2 (24 %)
ODM 7 – Préservation de l'environnement Manque d'accès à de meilleurs services d'eau Manque d'accès à de meilleurs services d'assainissement	1 083 2 626	209 (19 %) 286 (11 %)

Source : Estimations des services de la Banque mondiale ; pour les notes, consulter le tableau 2.9.

57. Deuxièmement, en se mobilisant autour des États fragiles, les IFI et les bailleurs de fonds se doivent de reconsidérer leurs méthodes de travail et leurs procédures pour s'assurer qu'elles sont adaptées à ces contextes nationaux marqués par l'insuffisance de capacités et, parfois, la volatilité. Pour tirer parti d'opportunités nouvelles de promouvoir la paix, réformer la gouvernance ou restructurer les programmes en cas de crise, il faut que tous les partenaires internationaux engagés dans les pays réagissent rapidement. Par ailleurs, il leur faut assurer une présence sur le terrain pour être en mesure de soutenir les réformes dans des États dont les capacités sont inadéquates.

58. Troisièmement, les États fragiles sont particulièrement sensibles à la fragmentation de l'aide des bailleurs de fonds et au poids que cela peut faire peser sur les capacités des pouvoirs publics. D'où l'importance toute particulière de l'application des Principes pour un engagement international de qualité dans les États fragiles et de la promotion des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les IFI doivent travailler les unes avec les autres ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux pour concevoir des méthodes d'approche et des principes opérationnels communs à appliquer dans les États fragiles, notamment à travers des efforts visant à améliorer la coordination et la répartition des actions à mener avec des organisations à la tête des actions de promotion de la paix telles que les Nations Unies et les institutions régionales.

Aide, commerce et allègement de dette : Comment les faire correspondre aux besoins du pays

59. L'effort d'accroissement de l'aide internationale s'est enlisé et, deux ans après le sommet de Gleneagles, la tendance des flux d'aide réels donne à penser que la promesse faite par les bailleurs de fonds membres du Comité d'aide au développement d'augmenter l'aide à l'Afrique subsaharienne est de plus en plus loin d'être tenue. Sept ans après le Sommet du Millénaire qui a consacré l'adoption des ODM, il n'existe pas un seul exemple de pays dans lequel le niveau de l'aide ait été augmenté dans le but de soutenir les efforts visant à réaliser le programme des ODM. La majorité des problèmes dits de l'« appât du gain facile » identifiés par le Rapport 2005 des Nations Unies sur les objectifs de développement pour le Millénaire attendent encore d'être résolus. La rapidité avec laquelle des progrès ont été accomplis au niveau de l'allègement de la dette multilatérale, après les rencontres de Gleneagles en 2005, prouve à quel point les initiatives peuvent avancer rapidement dès lors qu'il existe un engagement international fort. L'absence de progrès dans la réforme du système commercial multilatéral au titre du Cycle de Doha prouve tout autant à quel point un faible engagement et le manque de consensus de la part de la communauté internationale freinent le changement. Pour accélérer le progrès, un consensus international qui dépasse le cadre du discours s'impose.

Tendances des volumes d'aide : faire correspondre les actions aux engagements

60. Alors que l'aide suivait une courbe ascendante en 2005 parce que les membres du Comité d'aide au développement (CAD), les bailleurs de fonds non membres de ce Comité et les donateurs autres que les bailleurs de fonds habituels augmentaient l'aide au développement, en 2006 le niveau de l'aide réelle en provenance des membres du Comité d'aide au développement a chuté. Après avoir atteint un niveau record en 2005, l'aide totale des membres du CAD a baissé d'environ 5 %, tombant juste au-dessous de 104 milliards de dollars en 2006. Ces chiffres indiquent que l'aide réelle est bien inférieure aux engagements des bailleurs de fonds. Il semble donc de plus en plus incertain que l'aide à l'Afrique soit multipliée par deux d'ici 2010.

61. On a aussi assisté à la concentration de l'aide dans un nombre restreint de pays, laissant la majorité d'entre eux dans une situation d'augmentation limitée ou inexistante. Entre 2001 et 2005, les volumes d'aide réels ont augmenté de plus de 50 %, mais près de 60 % des pays bénéficiant de financements de l'Association internationale de

développement (IDA) ont soit enregistré une baisse soit noté peu de changement au cours de cette période. Un tel degré de concentration de l'aide est incompatible avec les efforts visant à susciter une accélération générale des progrès vers l'atteinte des ODM. Même avec la baisse des contributions des membres du CAD en 2006, l'aide des bailleurs de fonds autres que les donateurs habituels est en hausse : les bailleurs de fonds non membres du CAD/OCDE devraient doubler leur contribution pour passer le cap de deux milliards de dollars d'ici 2010. Dans ce contexte, l'Arabie Saoudite et les autres pays du Moyen Orient ont fournis près de 2,5 milliards de dollars d'aide en 2005 ; d'autres nouveaux donateurs, la Chine en particulier, augmentent leur niveau de contribution et se positionnent comme d'importants créanciers étrangers. L'essentiel de cette aide vise l'infrastructure et les secteurs productifs dont se sont écartés les donateurs membres du CAD.

62. Le rythme d'accroissement de l'aide en direction de l'Afrique n'est pas encourageant. Cinq ans après la Conférence de Monterrey et deux ans après les promesses faites par le G8 à Gleneagles, il n'existe pas d'exemple de programmes nationaux visant à augmenter l'aide pour soutenir des programmes d'ODM. En dehors de l'allègement de dette (facteur important pour créer de meilleures opportunités de croissance future), la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne assistent à une situation de stagnation ou de baisse des flux d'aide. Exception faite du Nigéria qui a bénéficié d'un allègement de dette exceptionnel, la région a enregistré une baisse de l'aide réelle en provenance des membres du CAD tant en 2005 qu'en 2006.

63. Il est établi que l'allocation de l'aide devient de plus en plus sélective et repose sur les besoins (la pauvreté) et la qualité des politiques (la gouvernance). Cette sélectivité varie en fonction des instruments d'aide. L'aide publique au développement qui, de part sa flexibilité, peut être affectée à l'appui normal de projets et de programmes contrairement aux dons à objectif spécial tels que l'assistance technique ou l'aide d'urgence, est le type d'aide qui correspond le mieux aux besoins d'amélioration de la gouvernance et est l'aide la plus sollicitée. En revanche, l'assistance technique qui est la catégorie d'aide dont la plus grande partie est absorbée par les consultants et qui ne quitte jamais les pays donateurs est celle la moins souple.

64. L'attention accordée par les bailleurs de fonds aux besoins des États fragiles commence à se traduire par une augmentation de l'aide. L'aide globale affectée aux besoins des États fragiles a augmenté de plus de deux tiers en 2005, se chiffrant à près de 20 milliards de dollars (en dollars de 2004) dont la moitié environ représente l'allègement de dette et l'aide humanitaire. Les États fragiles constatent que le niveau de l'aide par habitant tend à s'améliorer, bien que la part qui leur est affectée soit quelque peu inférieure (abstraction faite de l'allègement de dette et de l'aide humanitaire) à celle des autres pays à faible revenu. Les tendances générales occultent les différences énormes qui existent entre les États fragiles : en règle générale, ceux qui sortent de conflits violents reçoivent beaucoup plus d'aide que les autres États fragiles et plus que les autres pays à faible revenu.

Progrès accomplis dans les domaines de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide

65. L'évolution positive de l'harmonisation et de l'alignement de l'aide en fonction des stratégies nationales constitue un facteur déterminant pour améliorer l'efficacité de l'aide, aussi bien pour les bailleurs de fonds que pour les organismes d'aide internationale. Il y a des raisons de penser que ces efforts portent des fruits. Les deux tiers des bailleurs de fonds considèrent que l'application des dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est une priorité d'ordre stratégique ; et le suivi de l'application gagne du terrain. Toutefois, le défi énorme persiste de traduire ces bonnes intentions en des résultats sur le terrain : en général, le besoin est plus grand parmi les pays les moins bien placés pour assurer eux-mêmes la coordination des actions des donateurs de voir s'améliorer l'harmonisation de l'aide.

66. Une étude de référence concernant le suivi de la Déclaration de Paris a été entreprise au milieu de 2006 et a permis d'obtenir des données de référence sur les contraintes auxquelles sont confrontés les bailleurs de fonds et les pays partenaires. Sur la question de la prise en charge par les pays partenaires, l'étude fait le constat d'une situation mitigée : des stratégies nationales à caractère global sont certes mises au point, mais elles manquent de précision dans la définition de l'ordre de priorité et d'ordonnement des objectifs et des actions, les rendant du coup inadéquates du point de vue opérationnel. Moins d'un pays sur cinq avait élaboré des stratégies opérationnelles au moment de la collecte des données de l'étude. L'étude a également établi que les systèmes de gestion des finances publiques sont inappropriés dans un pays sur trois et moyennement efficaces ou meilleurs dans moins d'un pays sur trois.

67. Concernant l'action des bailleurs de fonds, l'étude conclut qu'environ 40 % des décaissements d'aide se font en utilisant les systèmes de gestion financière et de passation des marchés publics du pays partenaire ; les deux tiers des décaissements sont effectués à temps, la moitié environ de la coopération technique fait déjà l'objet de coordination — objectif visé à l'horizon de 2010 — quoique les différentes interprétations possibles de ce que l'on entend par « coordination » exige qu'il faille faire preuve de prudence. Selon l'étude, les bailleurs de fonds *tentent* d'harmoniser leur action. Au total, 42 % de l'aide est fournie suivant des approches axées sur les programmes ; il en est ainsi de l'appui budgétaire direct et des approches sectorielles. Une mission sur trois et une étude analytique sur cinq sont entreprises conjointement. Toutefois, des enquêtes sur la « satisfaction » par rapport aux partenariats stratégiques conduites en Afrique indiquent une insatisfaction relative aux conditions d'établissement de rapports et à la coordination de l'appui des bailleurs de fonds.

68. Les promesses faites d'harmoniser les actions resteront dans le domaine de l'abstrait si elles ne sont pas mises à l'essai sur le terrain. Un examen récent de l'aide au secteur de la santé au Rwanda illustre quelques problèmes clés rencontrés sur le terrain. Premièrement, la capacité de l'État à assurer *la cohérence des politiques* est sapée par le fait que les bailleurs de fonds acheminent la majorité (86 %) de l'aide totale déclarée ayant pour cible la santé en dehors du ministère de la Santé en procédant à des transferts directs au bénéfice d'organisations non gouvernementales, de collectivités locales et d'autres prestataires de services. Deuxièmement, la plus grande partie du financement des bailleurs de fonds inscrit au budget de l'État est censée allée à la lutte contre le

VIH/SIDA et le paludisme (85 % en 2005), presque au détriment du renforcement des capacités, du développement des ressources humaines et d'autres besoins sectoriels. Seulement un pour cent de ce financement était alloué à la santé infantile. Troisièmement, dans la mesure où l'aide n'est engagée que sur une échéance d'un à deux ans, elle reste volatile, limitant dès lors la capacité d'accroître les services de santé pour lesquelles il est indispensable que les dépenses de fonctionnement restent stables, notamment pour assurer le paiement des salaires et l'entretien des installations. Enfin, il existe un décalage net entre le financement de la santé par les donateurs, qui a fortement augmenté, et le financement de l'infrastructure et de l'agriculture, qui a été négligé. Ces facteurs mettent en évidence la nécessité pour les bailleurs de fonds, les organismes d'aide, les programmes internationaux et les pays en développement de coordonner leur action, de mettre sur pied un mécanisme de coordination approprié et d'adopter des approches plus cohérentes.

69. L'harmonisation est une entreprise particulièrement difficile dans le secteur de la santé : on compte un nombre élevé de bailleurs de fonds et de nombreux programmes verticaux ; il n'existe généralement pas de masse critique de financiers de la santé « sur le terrain » susceptibles de se réunir régulièrement pour coordonner et harmoniser leur action. Enfin, il existe une contradiction naturelle entre, d'une part, les objectifs visés par l'aide acheminée de manière harmonisée à travers les systèmes nationaux et, d'autre part, les objectifs explicites assignés aux financements consentis par le canal des programmes verticaux dont le plaidoyer sur des questions de santé à portée mondiale ne peut réussir qu'en fonction de la capacité des promoteurs de ces financements à présenter des résultats immédiats. Une stratégie d'harmonisation qui pourrait s'avérer viable serait d'évoluer vers un dispositif à l'actif du pays, qui permettrait d'assurer que 1) l'ensemble de l'appui des donateurs soit « prévu » et en ligne droite des priorités et des initiatives des pouvoirs publics ; 2) le financement se fasse en priorité à travers le budget de l'État et, si cela n'était pas possible, une part dudit financement soit consacrée à soutenir le renforcement des capacités systémiques ; et 3) que soit réduite la fréquence des rapports et que ceux-ci soient établis suivant une optique à objectifs multiples de sorte à répondre aux besoins de plusieurs bailleurs de fonds à la fois.

70. L'exemple tiré du secteur de la santé au Rwanda illustre de manière plus globale les défis posés par l'architecture plus complexe et en évolution de l'aide. En raison de la prolifération de sources nouvelles (les bailleurs de fonds, les fondations privées et les fonds mondiaux), l'aide totale est en hausse, mais il en va de même des difficultés de coordination, de cohérence et de coûts dues à la fragmentation de l'aide et à l'affectation de ressources à des emplois particuliers. Le nombre moyen de bailleurs de fonds actifs a triplé depuis les années 60 et, depuis 1990, le nombre de pays comptant plus de 40 bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux est passé de zéro à plus de 30. Parallèlement aux fonds mondiaux, les nouveaux donateurs développent rapidement leur présence, bien que, en raison de l'insuffisance de données, il soit difficile d'en suivre l'évolution. Le problème que pose l'existence d'un nombre élevé de sources d'aide est exacerbé par un modèle qui tend à limiter le nombre d'activités financées ; alors que celles-ci ont fortement augmenté en nombre, passant de 20 à 60, les financements ont en moyenne baissé, tombant de 1,5 million de dollars à 1 million de dollars entre 1997 et 2004.

71. Cette situation met les pays dont les capacités sont insuffisantes dans des conditions particulièrement difficiles. La fragmentation de l'aide paraît plus marquée dans les pays qui disposent de faibles capacités institutionnelles, cela entraînant des conséquences négatives sur la qualité de l'aide, des coûts de transaction plus élevés et un intérêt plus limité du bailleur de fonds dans les résultats obtenus par le pays. Il va sans dire que la fragmentation de l'aide constitue un problème grave et qu'on pourrait réduire les coûts de transaction et améliorer l'efficacité de l'aide en envisageant des mesures pour s'y attaquer : les bailleurs de fonds pourraient réduire le nombre de pays ciblés, augmenter le volume des fonds accordés ou adopter des outils plus efficaces (y compris des mécanismes multilatéraux) et s'engager à déléguer leur autorité à des bailleurs de fonds qui joueraient le rôle de chefs de file.

Évolution du programme d'allégement de dette

72. Des progrès ont été accomplis durant l'année écoulée en vue d'intensifier l'effort d'allégement de la dette des pays les plus pauvres. Le Fonds africain de développement (FAfD), l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds monétaire international (FMI) ont mis en œuvre l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) décrite dans l'édition 2006 du présent rapport. Cette initiative prévoit l'annulation totale de créances admissibles à l'allégement de dette pour des pays ayant atteint, ou en voie d'atteindre, le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À ce jour, 22 pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (et deux pays non PPTE) ont bénéficié de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, soit en valeur nominale, un total de 38 milliards de dollars de créances annulées. Pour sa part, l'Initiative PPTE se poursuit et a enregistré des progrès importants, 30 pays PPTE ayant atteint le point de décision et ayant bénéficié d'allégement de dette, à la fin de 2006.

Évolutions sur le front du commerce mondial

73. Le commerce mondial a poursuivi en 2006 la croissance forte observée au cours des dernières années. La valeur des exportations de marchandises a augmenté de 16 %, autrement dit, bien au-dessus de la moyenne de 8 % enregistrée durant la période de 1995 à 2004. Le rythme de croissance des exportations des pays en développement s'est maintenu au-dessus de la moyenne mondiale avec un accroissement de 22 %. En plus des facteurs cycliques, les résultats du commerce reflètent bien la poursuite de réformes concernant le système commercial unilatéral. Dans les pays en développement, la moyenne des tarifs douaniers est passée de 16 % en 1997 à environ 11 % en 2006. Au moment où s'accélère le rythme de la mondialisation, la nécessité de tirer parti des opportunités nouvelles et de gérer les risques rend particulièrement importante la mise en place d'une stratégie d'ouverture plus grande assortie de réformes à l'intérieur des frontières.

74. Eu égard à la baisse soutenue des tarifs douaniers, l'indice général de restriction du commerce a reculé au cours des dernières années. À l'exception de quelques pays africains, la majorité des économies appliquent moins de restrictions aux échanges qu'en

2000. Pour une large part, la libéralisation observée relève de l'industrie manufacturière. Il reste beaucoup plus à faire dans le secteur agricole. Dans un certain nombre de pays tels que l'Inde, le secteur agricole comporte à présent plus de restrictions qu'il y a six ans. On ne note aucun changement au sein de l'Union européenne alors que le Canada et les États-Unis accusent un léger recul depuis 2000.

75. *Évolution du Cycle de Doha.* En dépit des efforts considérables déployés pour conclure les négociations en 2006, le Cycle de Doha a effectivement été suspendu en juillet 2006 dans un climat de désaccord sur le degré d'ouverture des marchés aux produits agricoles et sur la réduction des subventions internes. Toutefois, au début de 2007, les membres de l'Organisation mondiale du commerce se sont accordés de manière informelle à reprendre les négociations, se donnant ainsi une petite chance d'aboutir à une entente sur les principales questions au cours de la première moitié de 2007.

76. L'absence d'une conclusion aux négociations du Cycle de Doha aura un impact négatif retentissant sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne la volonté qui anime les pays de rechercher des solutions multilatérales. Cela pourrait affaiblir le système commercial multilatéral qui assure aux pays en développement un accès non discriminatoire et garanti aux marchés, un système de règlement des différends basé sur des règles et la transparence des régimes commerciaux. Toutefois, le risque le plus grand d'un échec concerne la croissance économique des pays eux-mêmes, étant entendu que toute réforme de système commercial est fondamentalement une question d'intérêt propre.

77. *Aide à la facilitation des échanges.* Des progrès ont été accomplis en 2006 concernant le principe de l'aide à la facilitation des échanges. Les bailleurs de fonds ont fait part de leur disposition à augmenter largement l'aide à la facilitation des échanges ; l'objectif visé étant d'aider les pays en développement à faire face aux contraintes liées à l'offre, qui résulteraient de leur participation accrue aux marchés mondiaux, et à tous les coûts associés à la transition qu'entraîne la libéralisation. La part de cette aide qui viendrait en sus de l'aide existante reste cependant incertaine. Par ailleurs, beaucoup reste à faire pour rendre ce programme opérationnel.

Suivi des performances des institutions financières internationales

78. Pour que les IFI puissent faire avancer plus efficacement le programme des ODM, elles doivent adapter leurs stratégies et leur capacité de développement de sorte à pouvoir faire face à : 1) l'évolution de la demande, y compris celle liée à la mondialisation et aux biens publics mondiaux ; 2) la différenciation croissante des clients ; 3) la disponibilité d'autres sources de financement ; et 4) le nombre croissant d'acteurs dans le domaine du développement. Plusieurs initiatives entreprises en 2006 et des rapports réalisés dans la même année engagent une réflexion sur les responsabilités des IFI et sur la nécessité d'en améliorer les performances et la collaboration. Des actions plus cohérentes peuvent s'avérer nécessaires pour renforcer la capacité de gestion axée sur les résultats des IFI,

aussi bien pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays partenaires que pour mener une réflexion sur leurs propres performances.

Évolution des rôles

79. Plusieurs initiatives et rapports ont été finalisés durant les douze derniers mois et présentent des implications pour la demande variable dont font l'objet les IFI en termes de ressources et de responsabilités. La réflexion menée sur la question fait ressortir cinq principaux défis : aide aux pays les plus pauvres ; engagement accru dans les pays à revenu intermédiaire ; satisfaction des besoins en biens publics mondiaux essentiels ; promotion de la cohérence et de la coopération ; et renforcement des modes d'expression et de représentation des pays en développement. Les rapports publiés en septembre 2006 englobaient la Stratégie à moyen terme du FMI et le Rapport du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux. Le même mois, le Conseil de la Banque mondiale a examiné le document intitulé *Middle Income Country Strategy Report*. Le Comité d'examen extérieur sur la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI a rendu son rapport début 2007. Par ailleurs, des mesures initiales ont été prises pour tenir compte de la nécessité de modifier les modes d'expression et de participation des pays membres du FMI et de la Banque mondiale.

80. Il ressort de ces rapports que des progrès appréciables ont été accomplis sur les fronts de l'aide apportée aux pays pauvres pour réaliser les ODM et de l'appui des efforts déployés par les pays en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds. Il reste toutefois très difficile de lier les résultats aux ressources. L'importance de poursuivre le partenariat avec les pays à revenu intermédiaire, où vivent quelque 70 % des pauvres du monde, a été largement reconnue, de même que la nécessité d'accroître la capacité de réaction des IFI et d'adapter l'aide aux spécificités des pays. Les biens publics essentiels englobent la stabilité financière internationale, un système commercial international solide, la prévention de l'émergence de maladies infectieuses, la production de connaissances et la prise en compte du changement climatique.

81. La coopération entre les BMD est sous-tendue par les protocoles d'accord qu'elles concluent les unes avec les autres. En 2006, le directeur général du FMI et le président de la Banque mondiale ont fait réaliser un examen extérieur de la collaboration entre les deux institutions. Le rapport qui en a résulté relève de nombreux exemples illustrant la qualité de cette collaboration, tout en soulignant les aspects à améliorer, dont la clarification du rôle du FMI dans les pays à faible revenu. S'agissant des modes d'expression et de représentation, un programme global de révision des quotes-parts des pays membres et de réforme de la gouvernance a été lancé au sein du FMI en 2006 et sera finalisé en 2008. La première étape de ce programme consistait à réviser les quotes-parts d'un groupe de pays des moins représentés, à savoir la Chine, la République de Corée, le Mexique et la Turquie. Les modifications approuvées en 2006 ont permis d'augmenter de 1,8 % le total des quotes-parts de ces pays au FMI, portant leur participation à 7 % du total des parts assorties de droits de vote. D'autres étapes sont en cours : concevoir une nouvelle formule pour un deuxième ajustement des quotes-parts et préparer une proposition à l'effet d'augmenter les voix de base pour renforcer la représentation des pays à faible revenu. Des consultations sur les modes d'expression et de représentation des pays membres sont également en cours à la Banque mondiale.

Évaluation de l'efficacité : Flux financiers, résultats, harmonisation et alignement

82. L'évaluation de l'efficacité des IFI pose de grands défis. En règle générale, les résultats en matière de développement ne suivent qu'avec retard les politiques et les programmes, et sont difficiles à mesurer. Mais la plus grande difficulté est celle liée à l'assignation des résultats. Chaque IFI est certes dotée d'un organe indépendant d'évaluation jouant un rôle important, mais il reste difficile de résoudre les problèmes liés aux résultats et à leur assignation. Le rapport met l'accent sur trois aspects des performances des institutions financières internationales — aide financière, renforcement de la gestion axée sur les résultats et progrès en direction de l'harmonisation et l'alignement de l'aide suivant les dispositions de la Déclaration de Paris.

83. *Flux financiers.* Les IFI continuent de jouer un rôle financier important, en dépit de la croissance rapide des flux de capitaux privés vers les pays en développement. En 2006, les cinq BMD ont décaissé 43 milliards de dollars, soit 20 % de plus qu'en 2005. Il serait prématuré de déterminer dans quelle mesure cette tendance à la hausse est passagère. Les décaissements bruts non concessionnels ont augmenté de 29 % pour atteindre 32 milliards de dollars. Après une forte croissance des décaissements bruts concessionnels dès 2000, atteignant le point culminant de plus de 11 milliards de dollars en 2004, les flux ont légèrement décliné en 2005 et 2006.

84. Ces tendances donnent à penser que si la demande d'emprunts des pays à revenu intermédiaire auprès des BMD a accru, l'offre de ressources financières à des conditions concessionnelles aux pays à faible revenu stagne aujourd'hui. Cette situation a des implications sur le rôle futur des BMD, en particulier leur capacité de satisfaire à la demande d'accroissement de l'aide multilatérale. Vu sous l'angle de l'ensemble des flux d'APD, la part de financement des BMD a décliné sensiblement depuis 1998 ; si les décaissements continuent de stagner alors que les bailleurs de fonds augmentent l'APD bilatérale, les BMD ne représenteront plus qu'environ 6 % du total des flux d'APD d'ici 2010. Ce qui amène la communauté internationale à s'interroger sur les implications de la perte de vitesse du multilatéralisme, ou de sa prise en charge progressive par d'autres institutions, notamment le système des Nations Unies et l'Union européenne.

85. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) peut avoir d'autres répercussions sur les ressources financières des IFI, en particulier pour le FAdD et l'IDA, qui ont consenti ce type d'aide en l'étalant sur une période de 40 ans. L'IADM engage les créanciers à fournir des ressources additionnelles sur la base du « dollar pour dollar » pendant quatre décennies, afin de s'assurer que le coût de la remise de dette ne compromet ni l'intégrité financière globale de ces institutions ni leur capacité à consentir des prêts à l'avenir. Les engagements de financement fermes couvrent 10 % du coût total, et les engagements conditionnels couvrent 56 %, ce qui, pour l'IADM, laisse un écart de 34 % entre le coût total et les engagements. La quinzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-15) constituera une bonne occasion de mettre à l'épreuve les intentions des bailleurs de fonds concernant l'IADM et le rôle futur des BMD.

86. *Gestion axée sur les résultats.* La troisième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, tenue à Hanoi en février 2007, a été

l'occasion pour nombre de délégations nationales de comparer leurs expériences et d'en tirer des enseignements. Elle comprenait une réunion de la Communauté de praticiens asiatiques, et le lancement d'une Communauté de praticiens similaire dans la région Afrique. Cinq facteurs ont été soulignés comme importants pour renforcer les capacités nationales de gestion axée sur les résultats en matière de développement, à savoir des dirigeants déterminés et la volonté politique, des liens étroits entre les résultats et la planification des méthodes d'action, des outils d'évaluation et de suivi pour s'enquérir des avis des parties intéressées sur les programmes, la responsabilité partagée entre les bailleurs de fonds et les partenaires des pays, et les capacités statistiques (aussi bien pour proposer une gestion axée sur les résultats que pour aider à en accroître la demande). La nécessité d'accroître l'aide financière et l'assistance technique au titre du renforcement des capacités statistiques a été soulignée comme élément essentiel du programme — surtout parce que les coûts financiers du renforcement des systèmes sont relativement limités.

87. *Le système commun d'évaluation des performances (COMPAS)* est un effort interinstitutionnel visant à mettre au point un mécanisme commun aux BMD destiné à s'assurer que leur gestion, notamment leurs méthodes internes, est axée sur les résultats. Ce dispositif à trois piliers est décrit dans le Rapport de suivi mondial 2006. Un rapport préparé en 2006 sous la houlette de la Banque interaméricaine de développement (la présidence du système COMPAS est tournante), examine les sept catégories de résultats définies dans le rapport de 2005. Toutefois, en 2006, des modifications destinées à améliorer les indicateurs ont été opérées, limitant la comparaison des résultats à ces deux années. Un certain nombre de conclusions se sont dégagées, dont la nécessité de mieux communiquer les résultats du système COMPAS au sein de chacune des BMD.

88. *IFI et Déclaration de Paris.* Les résultats du suivi national de la mise en œuvre des engagements mutuels pris au titre de la Déclaration de Paris, réalisé pour la première fois en 2006, serviront de base pour examiner les progrès en 2008 et comparer ceux-ci aux objectifs de 2010. Ils donnent à penser que les BMD prennent des mesures appréciables sur plusieurs aspects de l'harmonisation et de l'alignement, tels que l'adoption de stratégies d'aide-pays élaborées conjointement ou moyennant une collaboration, mais aussi que des efforts soutenus seront indispensables pour atteindre les objectifs de 2010. Les BMD réalisent plus de la moitié de leurs travaux d'analyse sur les pays conjointement avec d'autres bailleurs de fonds et/ou gouvernements partenaires, à comparer à l'objectif de 66 %, mais seulement 21 % de leurs missions sont menées conjointement avec d'autres bailleurs de fonds, à comparer à l'objectif de 40 %, et il est absolument urgent de réduire le très grand nombre de cellules d'exécution parallèles.

Questions à l'attention des ministres du Comité du développement

1. Rapport de suivi mondial 2007

1. En dépit du consensus qui existe autour de la nécessité d'accroître l'aide et malgré les accomplissements de date récente - meilleurs résultats de croissance, amélioration de la gouvernance dans de nombreux pays, évolution positive des politiques macroéconomiques et signes d'augmentation de la capacité d'absorption - les progrès accomplis jusqu'ici ne sont pas encourageants. **Quels rôles la Banque mondiale et le FMI doivent-ils jouer dans les domaines de la mobilisation, du plaidoyer et de l'assistance technique afin de promouvoir l'augmentation de l'aide, notamment en répondant au besoin de capacité d'absorption adéquate et en appuyant la collaboration avec les États et les autres bailleurs de fonds ?**
2. Face à l'évolution de l'architecture de l'aide et conscients que la qualité de cette aide peut être compromise par la prolifération des organismes d'aide, la prévisibilité insuffisante de l'aide, l'affectation accrue des ressources à des emplois particuliers et le décalage fréquent par rapport aux priorités stratégiques, **quels rôles la Banque devrait-elle jouer en priorité, de l'avis des ministres, pour contribuer à améliorer la cohérence de l'aide et réduire la fragmentation ? Comment la Banque peut-elle mieux collaborer avec les bailleurs de fonds, les États bénéficiaires et les autres institutions multilatérales (notamment le PNUD, l'Union européenne, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et les autres BMD) pour rechercher des solutions aux problèmes qui se font jour et aider à mettre au point des mécanismes financiers à moyen terme susceptibles d'améliorer la prévisibilité de l'aide ? Comment les efforts fournis par de nouveaux acteurs peuvent-ils être mieux intégrés dans les programmes formulés par les pays eux-mêmes ?**
3. S'agissant de l'aide, les besoins des États fragiles portent plus particulièrement sur le renforcement des institutions et des capacités, et sur la prestation de services de base. Dans ces États, la fragmentation de l'aide et l'absence de coordination ont pour effet d'accentuer l'inefficacité qui peut, à son tour, décourager les bailleurs de fonds. **Quel rôle précis la Banque mondiale peut-elle jouer pour contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide accordée aux États fragiles, notamment à travers une meilleure collaboration entre les institutions et une plus grande coordination de leurs actions ?** De même, compte tenu de la problématique spécifique posée dans le présent Rapport de suivi mondial au sujet des progrès accomplis en direction de l'égalité des sexes, **les ministres préconisent-ils des mesures particulières qui permettraient de renforcer le travail effectué par la Banque pour assurer l'« intégration » des**

activités entreprises dans ces domaines et pour consolider le suivi et l'évaluation des interventions actuelles ?